

Echo du Conseil Municipal de St Bonnet de Chavagne

Le Conseil Municipal de St Bonnet de Chavagne s'est réuni le mercredi 27 août 2014 et a débattu sur les sujets suivants :

Avant de traiter l'ordre du jour de ce Conseil, Robert Pinet a accueilli Monsieur Huiban responsable de l'association Initiation bois. Cette association utilisera dès septembre 2014 des locaux du château de l'Arthaudière laissés vacant depuis le départ de l'atelier maquettes pour initier ses adhérents au travail du bois. Une convention de mise à disposition et de partenariat a été établie entre l'association et la commune.

- **Rentrée et Tarifs périscolaires** : Le serveur informatique utilisé pour la gestion de la cantine et de la garderie dit « Icoognito » ne sera plus en service à la rentrée 2014, le concepteur de ce logiciel ayant abandonné son développement et n'assure donc plus la maintenance et devient donc inutilisable. La Communauté de Communes du Pays de St Marcellin a, durant cet été, analysé les solutions de remplacement. C'est le logiciel « Berger Levrault » qui a été retenu. Sa mise en place dans les communes et son nécessaire paramétrage ne le rendront utilisables qu'au début novembre. Durant la période intermédiaire, la gestion de la cantine et de la garderie sera effectuée manuellement par les agents communaux.

Une réunion à l'intention des familles sera organisée avant les vacances de la Toussaint pour présenter ce nouveau fonctionnement.

Le prix du repas est fixé à 3,55 € et reste le même que l'année scolaire précédente du fait que le fournisseur « Plein Sud » n'a pas augmenté ses tarifs.

Isabelle COTTE a présenté une nouvelle grille de tarifs pour la garderie qui prend en compte des nouveaux rythmes scolaires avec notamment le service du mercredi matin. Sachant que la participation aux Temps d'Activités Pédagogique (TAP) sera gratuite pour les familles. Les nouveaux tarifs sont forfaitaires par période scolaire d'environ 2 mois, soit 5 facturations pour une année scolaire.

Tarifs garderie :

- Permanent, plus de 3 fois par semaine, matin ou soir : 40€ par période scolaire.
- Permanent, plus de 3 fois par semaine, matin et soir : 60€ par période scolaire.
- Occasionnel, 1 fois par semaine, matin ou soir : 3€/jour.

- Occasionnel, 1 fois par semaine, matin et soir : 5€/jour.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité cette proposition de tarifs pour la garderie.

- **Actualisation des bases fiscales** : La Communauté de Communes du Pays de St Marcellin a missionné le cabinet d'études « ECOFINANCE » pour réaliser un diagnostic dans toutes les communes membres sur les valeurs locatives servant de base pour le calcul des impôts locaux. Il sera ainsi évalué l'impact fiscal d'une mise à jour sur chaque commune. Le Conseil Municipal a donné son accord pour signer la convention avec ECOFINANCE l'autorisant à effectuer ces travaux sur la commune de St Bonnet de Chavagne. Cette mission est financée par la Communauté de Communes.

Après cette phase de diagnostic, le cabinet d'études proposera, au cas par cas, l'étude des propriétés qui nécessitent l'actualisation des valeurs locatives. La validation des nouvelles valeurs locatives sera du rôle de la commission communale des impôts sur proposition d'ECOFINANCE.

- **Plan Local d'Urbanisme** : Le Maire a présenté la demande de retrait de la délibération du Conseil Municipal approuvant le PLU en date de juillet 2014 par la Préfecture. Les services de l'Etat conteste la légalité du nouveau Plan Local de l'Urbanisme sur trois points : 1) une interprétation différente entre les services de la DDT et l'URBANISTE de la commune sur le positionnement de la carte des aléas et/ou des risques sur les nouvelles cartes graphiques du PLU. 2) Le classement du site de l'Arthaudière en zone « Ut ». 3) L'absence sur les cartes de la matérialisation du périmètre de protection du captage d'eau potable de la commune de St Lattier dans la zone naturelle de « La Fournache ».

Une rencontre a été sollicitée par le Maire auprès du Secrétaire Général de la Préfecture, signataire du courrier, afin d'arbitrer les positions divergentes sur la méthodologie juridique de gestion des risques ou aléas pour compléter le dossier et le rendre légal.

- **Budget 2014** : Le Maire a présenté au Conseil Municipal l'exécution du budget 2014 jusqu'au 27 août 2014. Une décision modificative devra être proposée et votée au prochain Conseil Municipal pour financer notamment le renouvellement partiel du matériel informatique des écoles. Une première tranche d'achat en 2014 comprendrait quatre micro-ordinateurs et une imprimante. Les micro-ordinateurs les plus récents seront conservés et réinstallés, ceux devenus obsolètes seront retirés. La mise en réseau des imprimantes et du photocopieur sera également effectuée dès cette rentrée 2014. Un contrat de maintenance sera établi avec le fournisseur. La gestion des consommables sera gérée directement par la Mairie au titre des fournitures scolaires.

- **Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de ST Marcellin** : Le

Maire a exposé les modifications des articles des statuts de la Communauté de Commune du Pays de St Marcellin. Les ajouts concernent notamment la gestion du futur contrat de rivières Sud Grésivaudan. Les Modification des statuts ont été votées à l'unanimité.

- **Divers** : Le Conseil Municipal a donné son accord pour signer une convention avec l'ESAT (établissement spécialisé d'aide au travail) pour employer occasionnellement Monsieur Anthony Mandier, au coût horaire de 8 €.

Le Conseil Municipal a délibéré favorablement pour le versement d'une indemnité au Comptable Public.

Un groupe de réflexion sera réuni avec l'association patriotique pour la préparation du centenaire de la guerre de 14-18.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 1^{er} octobre 2014 à 20h.